

fils du duc d'Orléans, que le bannissement est prononcé.

Mais que craint-on ? La dynastie de 1830 n'a-t-elle des partisans en France ; y a-t-il un seul homme qui éprouve pour la race de Louis-Philippe, cet amour, ce dévouement aveugle qui animaient et poussaient à la guerre les Vendéens et les Bretons de 1794, qui entraînaient sur les pas des frères de Louis XVI tous ces émigrés traités à leur patrie pour le respect d'un nom ?

Se dire le fils, le petit-fils de Louis-Philippe, c'est peut-être un titre de réprobation auprès de la grande majorité des Français, ce n'est un droit au service de personne.

Si le nom des d'Orléans n'est pas un danger qui doit appeler l'ostracisme sur ceux qui le portent, si la raison d'Etat n'existe point à leur égard, pourquoi ce luxe de précautions contre des jeunes gens qui se sont abstenus sous la monarchie de toutes menées politiques ; qui, dans l'armée, sur la flotte, ont fait bravement leur métier de soldat, de marin ; qui ont abaissé leurs épées, résigné les pouvoirs dont ils étaient dépositaires à la vue des faisceaux naissants de la République ? Quoi ! vous avez fait appel à leur patriotisme ; vous avez invoqué le nom de la France pour obtenir leur soumission, alors qu'il leur aurait été si facile de résister, et maintenant vous leur enlevez leur patrie, vous leur ôtez le titre de Français !

Soyez conséquents, soyez loyaux.

Nous comprenons qu'en ce moment le territoire français soit interdit aux d'Orléans, comme il est ferré, pour autre cause, au turbulent Louis Napoléon ; c'est une mesure de police et de sûreté pour un temps où l'excessive prudence est nécessaire.

Mais les bannir à perpétuité de leur pays, mais leur fermer la frontière pour le temps même où les agitations, les guerres intestines seront apaisées ; où nous aurons fondé une véritable République, c'est se montrer à la fois injuste et ridicule.

Heureusement que ceux qui font les décrets savent encore mieux les défaire, et nous terminerons comme la bonne femme que Philippe de Macédoine avait condamnée dans un moment d'exaltation : nous croyons l'Assemblée quelque peu exaltée en ce moment, et nous en appelons à l'Assemblée plus calme.

(France Nouvelle.)

Les membres de l'Assemblée nationale ont examiné hier dans leurs bureaux le projet de décret sur le rétablissement du divorce. Il s'est, dans tous les bureaux, rencontré une forte opposition, et la majorité des commissaires nommés est contre le divorce. On peut donc s'attendre

à ce que la commission proposera à l'Assemblée le rejet pur et simple du décret présenté par M. Crémieux. Parmi les représentants qui se sont déclarés contre le projet, et qui, à cause de leur opinion, ont été nommés commissaires, nous nommerons MM. Victor Lefranc, Béchard, Desèze, Gavaret, Girard, Dupin, Bonjean, de Charencey, de Larcy, Laurent. Ont parlé en faveur du projet : MM. Conti, Maurat-Ballange, Nachet, Baroche, Barthélemy.

Voici les commissaires nommés :

1er bureau, M. Victor Lefranc ; 2e, M. Barthélemy Sauvaire ; 3e, M. Baroche ; 4e, M. Béchard ; 5e, M. Desèze ; 6e, M. Nachet ; 7e, M. Gavaret ; 8e, M. Girard ; 9e, M. Valette (Jurâ) ; 10e, M. Dupin ; 11e, M. Bonjean ; 12e, M. Lermier ; 13e, M. Charencey ; 14e, M. Maurat-Ballange ; 15e, M. de Larcy ; 16e, M. Parrieu ; 17e, M. Conti ; 18e, M. Laurent (Ardèche).

—Un affiche jaune avait convoqué hier, 30 mai, les dames de Paris à la place Vendôme, afin d'aller féliciter et remercier M. Crémieux d'avoir présenté le projet de loi sur le divorce. La réunion n'a été ni fort nombreuse ni brillante. Ces dames ont été huées par les curieux accourus en foule sur la place. Elles se sont néanmoins rendues chez M. Crémieux, qui a reçu très-sérieusement leurs compliments et leurs actions de grâces.

—Lamennais, dans le *Peuple constituant*, s'exprime ainsi sur le projet de décret présenté pour le divorce :

« Au moment où de fausses et téméraires doctrines ont alarmé la conscience publique, en attaquant une institution naturelle et sacrée sur laquelle repose l'existence même du genre humain ; au moment où la société qu'inquiètent ces doctrines, sent vivement la nécessité de défendre la famille contre les funestes tentatives de quelques insensés, on n'a pas été peu surpris de voir le ministre de la justice venir proposer, inopinément et comme d'urgence, une loi qui en ruine la base. C'est là, il faut l'avouer, un spectacle douloureux. On entend dire, pour justifier cette proposition singulièrement inopportune, qu'il s'agit d'une loi, non de principes, mais de condescendance. en un mot, d'une satisfaction accordée au relâchement des mœurs actuelles. Il s'ensuivrait que, lorsqu'un désordre, un mal quelconque se produit chez un peuple, le moyen d'y remédier est de le transporter dans la loi. Laissons-là ces maximes monstrueuses. Digne de la France qu'elle représente, digne d'elle-même, l'Assemblée nationale repoussera, nous devons le croire, la déplorable proposition du citoyen Crémieux. Quant à nous, notre devoir est de la combattre avec l'énergie de la plus ferme conviction. »

—M. le professeur Kaiser, de Leyde, vient de découvrir une nouvelle planète qui fait partie du groupe entre Mars et Jupiter. Cette nouvelle planète forme la neuvième du groupe, et opère sa révolution en trois ans et huit mois.

—Voici quelques éléments d'une curieuse statistique des individus qui composent les ateliers. Ils renferment 30 à 40,000 ouvriers étrangers au département de la Seine, 10 à 12,000 forçats libérés ou réfractaires, 12,000 environ cumulant les travaux de l'atelier national avec d'autres places notamment avec la place de portier.

—Le ministre des finances est venu, il y a peu de jours, demander trois millions pour les ateliers nationaux. Il a dit, dans son exposé des motifs, que ces ateliers étaient le refuge de 116,000 ouvriers sans ouvrage, et il n'a pas caché que le produit du travail de ces ouvriers était loin d'égalier la quatrième partie de ce que coûtait leur salaire, de sorte qu'on peut regarder cette dépense improductive comme « une aumône déguisée. »

Les nouveaux satisfaits.

Le *National* dit gravement aujourd'hui : « Nous ne sommes pas de ceux que les résultats du suffrage universel n'ont pas satisfaits. » Nous le croyons sans peine. Le *National* serait bien difficile, s'il n'était pas satisfait ! Que pourrait-il donc exiger de plus s'il vous plaît.

M. Armand Marrast, son principal rédacteur, est maire de Paris, et habite les appartements princiers de l'Hôtel-de-Ville.

M. Bastide, son second rédacteur, est ministre des affaires étrangères, et compte aller s'installer, au premier jour, dans le magnifique palais que M. Guizot s'était fait bâtir pour son propre usage, à côté du Palais-Bourbon.

M. Clément Thomas, frère d'un de ses répacteurs, s'est laissé créer général, commandant supérieur de la garde nationale parisienne, et, en cette qualité, bivouaque modestement aux Tuileries.

MM. Recurtact Trélat, ses deux médecins ordinaires, donnent aujourd'hui leurs consultations, l'un au ministère de l'intérieur, l'autre au ministère des travaux publics.

M. Marie, son avocat plaidant et consultant, un des cinq rois de la république une et indivisible, règne et gouverne au Luxembourg.

M. Achille Marrast, frère de M. Armand déjà nommé, a été investi des fonctions de procureur-général près la cour d'appel de Pau.

M. Dornès, autre rédacteur du *National* jouit des privilèges de représentant du peuple.

M. Duclerc, encore un rédacteur du